

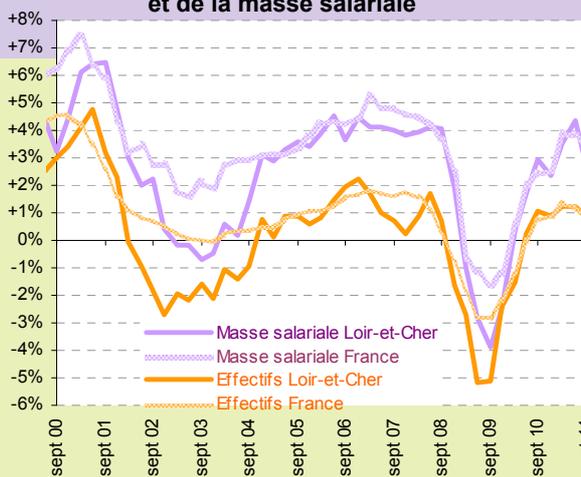
Conjonct'Ur 41

Conjoncture départementale de l'emploi salarié

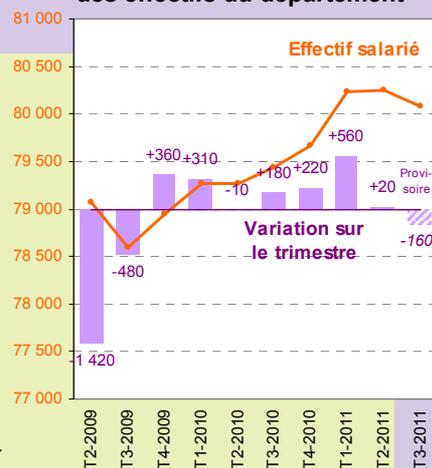
+0,8%

Légère décélération du taux de croissance de l'emploi salarié dans le département : une relative stabilisation qui pourrait être le signe avant-coureur de nouvelles difficultés. La conjoncture de l'emploi est morose en région Centre, mais le Loir-et-Cher est encore peu touché, l'évolution annuelle de l'emploi y est du même ordre que celle observée sur le plan national. La zone d'emploi de Blois perd toutefois plus de 200 emplois pour le second trimestre consécutif, celles de Romorantin et de Vendôme demeurent bien orientées.

Taux d'évolution annuel des effectifs et de la masse salariale

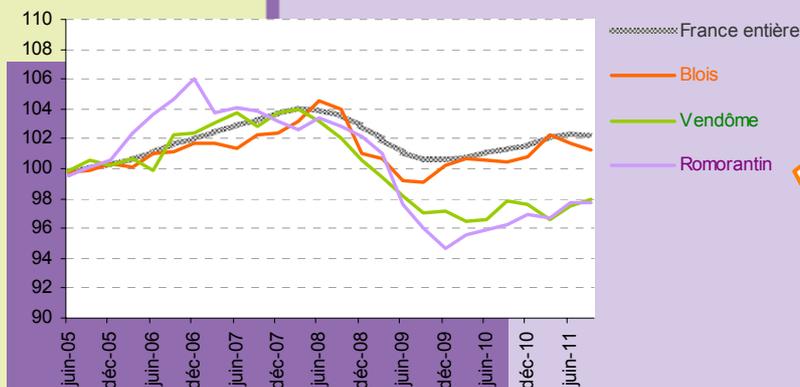


Évolution trimestrielle des effectifs du département

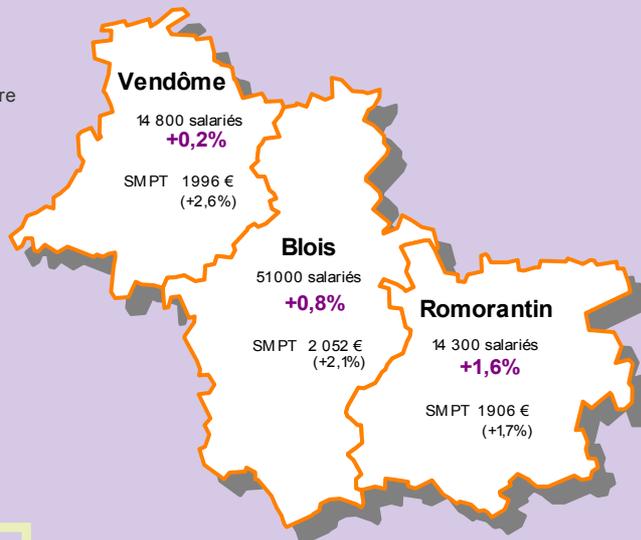


L'emploi par zone d'emploi

Effectif salarié – Base 100 en 2005



Effectif salarié et salaire moyen par tête (SMPT) Niveau et évolution annuelle



Les embauches par type de contrat

Ensemble des embauches comptabilisées au 3^e trimestre 2011

| | Embauches directes | | | | Intérim |
|-------------------------------|-----------------------------|------------|-------------|------------|------------|
| | CDD courts | CDD longs | CDI | Total | |
| Ensemble des embauches | 13 730 | 6 230 | 3 410 | 23 360 | 30 070 |
| <i>Évol T3-2011 / T3-2010</i> | +8% | +0% | +16% | +7% | +2% |
| Taille d'entreprise | <i>moins de 20 salariés</i> | 6 340 | 2 790 | 1 660 | 10 790 |
| | <i>20 salariés ou plus</i> | 7 390 | 3 440 | 1 750 | 12 570 |
| Secteur d'activité | <i>Industrie</i> | 350 | 790 | 450 | 1 580 |
| | <i>BTP</i> | 210 | 640 | 450 | 1 300 |
| | <i>Tertiaire</i> | 13 160 | 4 800 | 2 510 | 20 470 |

Source : Acoess - Urssaf

Comparaison régionale

| | Effectifs salariés | Évolution annuelle des effectifs | Évolution annuelle de la masse salariale |
|----------------------|--------------------|----------------------------------|--|
| Cher | 67 800 | -1,0% | +2,0% |
| Eure-et-Loir | 95 420 | +1,4% | +3,2% |
| Indre | 53 070 | -0,8% | +1,9% |
| Indre-et-Loire | 153 990 | -0,2% | +2,2% |
| Loir-et-Cher | 80 070 | +0,8% | +2,7% |
| Loiret | 186 240 | -0,2% | +1,9% |
| Région | 636 600 | +0,0% | +2,3% |
| France (en milliers) | 17 925 | +0,9% | +3,3% |

Source : Acoess - Urssaf

L'emploi par secteur d'activité

| | Effectif salarié | | | Salaire mensuel moyen par tête | | | |
|-----------------|----------------------|--------------------|----------------|--------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| | au 3e trimestre 2011 | Évolution annuelle | | Département | | France entière | |
| | | Département | France entière | au 3e trim 2011 | Évol. annuelle | au 3e trim 2011 | Évol. annuelle |
| Industrie | 22 220 | -0,4% | -0,1% | 2 510 € | +2,6% | 2 680 € | +3,0% |
| Construction | 7 770 | -0,7% | +0,2% | 1 750 € | +2,2% | 2 000 € | +2,4% |
| Commerce | 12 340 | +0,5% | +0,5% | 1 930 € | +2,1% | 2 130 € | +2,4% |
| HCR | 4 220 | +4,2% | +3,7% | 1 510 € | +1,7% | 1 580 € | +1,5% |
| Autres services | 29 100 | +1,0% | +0,7% | 1 830 € | +1,6% | 2 420 € | +2,3% |
| Intérim | 4 420 | +6,0% | +7,1% | 1 950 € | +4,7% | 1 980 € | +2,7% |
| Total | 80 070 | +0,8% | +0,9% | 2 020 € | +2,2% | 2 320 € | +2,3% |

HCR : Hôtels cafés restaurants

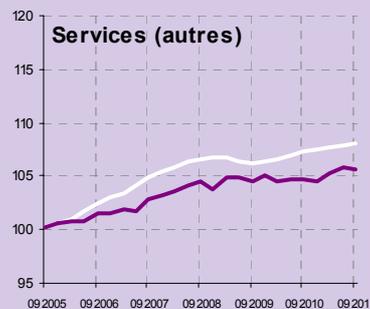
Évolution de l'effectif salarié (indice base 100 en 2005)



Stabilité hors intérim

La stabilité est de mise sur le front de l'emploi dans le département, en ce troisième trimestre. La plupart des secteurs conserve des effectifs proches du second trimestre. L'industrie résiste encore bien, notamment celles de la métallurgie et fabrication de produits métalliques, ainsi que celles de la fabrication de machines. L'hôtellerie – restauration confirme son embellie. En trois trimestres, elle vient de créer 300 emplois dans le Loir-et-Cher, suivant, avec retard, la tendance nationale.

Toutefois, le recul de l'intérim sur le dernier trimestre (-330 postes) fait figure d'alerte pour le département. Le taux de croissance annuel de ce secteur s'en trouve ramené à +6%. Le précédent de 2008 peut faire craindre que cette inversion de tendance ne soit le signe avant-coureur de baisse d'effectifs pérennes dans d'autres secteurs. La stabilisation des heures supplémentaires après 5 trimestres de reprise confirme ces craintes.



A propos de ces données

Champ couvert

Ensemble des établissements exerçant leur activité dans le département dans le secteur concurrentiel, c'est-à-dire tous les secteurs d'activité économique sauf : administrations publiques, éducation non marchande, santé non marchande, emploi par les ménages de salariés à domicile. Le secteur agricole est également exclu (dépend de la Mutualité sociale agricole).

Masse salariale et effectifs

Source : exploitation des informations déclaratives mensuelles ou trimestrielles fournies par les employeurs. Les données sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. Les données sont également désaisonnalisées (ce qui peut conduire à des révisions des périodes antérieures).

La masse salariale correspond à la somme des salaires versés par les employeurs du département pendant la période donnée, y compris commissions, rémunération des heures supplémentaires, primes et avantages en nature. Sont exclus : les revenus de remplacement, les primes d'intéressement et de participation. L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un. Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à la moyenne des deux effectifs de début et fin de trimestre, puis en divisant par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Embauches par type de contrat

Résultats issus de l'exploitation statistique des déclarations uniques d'embauche (DUE) des employeurs du département. La répartition selon le type de contrat est obtenue par extrapolation des déclarations réalisées sur internet pour lesquelles l'information est obligatoirement connue. CDD court : CDD de moins de 30 jours. CDD long : CDD d'au moins 30 jours.

Indicateurs présentés

Les effectifs, les masses salariales et les SMPT sont corrigés des variations saisonnières. Du fait des arrondis, les totaux récapitulatifs peuvent différer de la somme de chacun des items, en ligne ou en colonne.

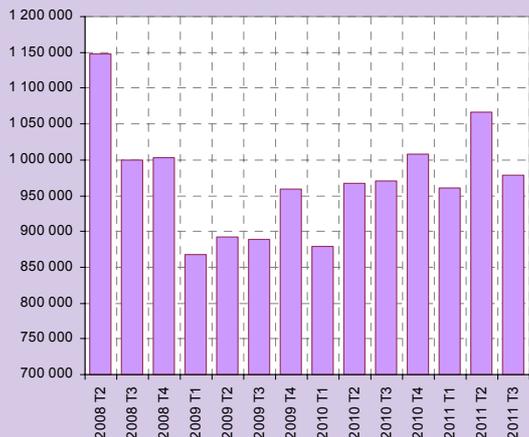
Le taux d'évolution annuelle des effectifs et de la masse salariale compare les données du trimestre à celles du même trimestre de l'année précédente. Le taux d'évolution annuelle du SMPT compare le SMPT moyen de l'année (montant des masses salariales versées sur les 12 derniers mois rapporté à l'effectif annuel moyen) au SMPT moyen de l'année précédente.

Les données des trimestres précédents sont susceptibles d'être corrigées pour tenir compte des informations tardives recueillies auprès des entreprises. C'est pourquoi les résultats du dernier trimestre sont considérés comme provisoires.

Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires est déduit des montants d'exonération TEPA déclarés par les entreprises du département. Chaque heure supplémentaire ouvre droit à une exonération de cotisation patronale de 1,50€ (entreprise d'au plus 20 salariés) ou 0,50€ (entreprise de plus de 20 salariés). Les informations annuelles des tableaux récapitulatifs permettant de corriger ces montants sont intégrées dans le calcul. Les données du dernier trimestre sont provisoires.

Nombre d'heures supplémentaires trimestrielles dans le département



Taux de croissance annuel des heures supplémentaires trimestrielles

